

Remise à niveau SSIAP1

AGENT DES SERVICES DE SECURITE INCENDIE ET ASSISTANCE A PERSONNES

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Renouveler sa certification SSIAP1 pour les titulaires dont la date de recyclage est dépassée ou ne pouvant justifier d'au moins 1607 heures d'activité dans la fonction durant les 36 derniers mois.

Textes de référence :

- Fiche RS 5641 SSIAP1 de France Compétences (<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5641/>)
- Arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000448223/>)

PUBLIC CONCERNÉ

Titulaires d'un SSIAP1 devant prolonger ou renouveler son diplôme et ne remplissant pas les conditions d'un recyclage.

PRÉREQUIS D'ENTREE EN FORMATION

- Être titulaire du diplôme SSIAP 1, ERP 1 ou IGH en cours de validité **ou bien** être titulaire du CAP Agent de sécurité (Réf. Fiche RNCP 18620 de France Compétences <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/18620/>)
- Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : PSC1 de moins de deux ans ; SST ou PSE1, en cours de validité
- Être apte physiquement, cette aptitude étant attestée par un certificat médical de moins de trois mois (formulaire spécifique fourni par l'organisme de formation)

DURÉE DE FORMATION

21 heures, réparties sur 3 jours consécutifs

DELAI D'ENTREE EN FORMATION

- **1 mois** avant le début de la session de formation (le temps de passer la visite médicale d'aptitude et/ou une formation au secourisme le cas échéant)
- **1 jour** avant le début de la session sous réserve de répondre aux prérequis et dans la limite des places restantes.

⚠ Pour engager votre CPF ou demander un financement public, tenez compte des délais spécifiques d'instruction du dossier

MOYENS PEDAGOGIQUES ET SUIVI DES ACQUIS

- Cours théoriques avec appui audiovisuel + mises en situations
- Examen blanc sur l'évolution de la réglementation (module 1)
- Appréciation sous forme de QCM en fin de formation

La validation de la formation est conditionnée par la présence du stagiaire à l'ensemble des séquences programmées au recyclage.

Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques est transmise à l'employeur.

CONTENU**Formation 100 % en présentiel**

- Programme conforme à l'annexe V de l'arrêté du 2 mai 2005

Fondamentaux de sécurité incendie

- Évacuation des occupants
- Accessibilité et mise en service des moyens de secours
- Principes généraux de sécurité (déclinaison du règlement)

Prévention

- Évolution de la réglementation en matière de prévention
- Accessibilité au public
- QCM blanc

Moyens de secours

- Évolution de la réglementation en matière de moyens de secours
- Moyens d'extinction
- Moyens de secours

Mises en situation d'intervention

- Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie
- Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité

Exploitation du PC sécurité

- Fonctionnement d'un poste de sécurité
- Appel, accueil et guidage des secours publics
- Mise en application par des exercices interactifs

Rondes de sécurité et surveillance de travaux

- Conduite d'une ronde de sécurité
- Rondes applicatives avec résolution d'anomalies diverses

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

- 4 stagiaires minimum et 12 stagiaires maximum

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'entrée en formation de tous les stagiaires est conditionnée, entre autres, par la présentation d'un certificat médical d'aptitude datant de moins de 3 mois.

Le formulaire à utiliser, conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié, est fourni par l'organisme de formation.

Une référente handicap est à l'écoute des candidats concernés (Cf. Responsables et contacts)

RESPONSABLES ET CONTACT

Directeur du Centre de formation : Hugo Fontaine
Responsable pédagogique : Freddy Charbonnel
Service administratif : Elisabeth Porcu, Laurence Vaissière
Contact : 04 44 05 10 56 / pagformation@pag.fr
Référente handicap : Charlotte Bougain (04 73 98 28 29)

PLANNING 2026

- Du lundi 5 janvier au mercredi 7 janvier
- Du mardi 24 mars au jeudi 26 mars
- Du lundi 22 juin au mercredi 24 juin
- Du jeudi 3 septembre au lundi 7 septembre
- Du mercredi 30 septembre au vendredi 2 octobre

STATISTIQUES 2025

11 stagiaires formés

100 % des stagiaires satisfaits de la formation, dont 90.9 % très satisfaits

100 % des stagiaires qui ont répondu recommanderaient PAG Formation

Nos stagiaires parlent de leur expérience PAG Formation

« Sérieux, dynamisme, découverte »

« Bien, information, prévention. J'ai bien apprécié la formation surtout les tests réalité terrains qui sont top pour gérer et améliorer les compétences comme si c'était réel »

Tarif par stagiaire : 422 €

Tarif groupe sur devis

